

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 25/06/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : BOUTRY Pascal à DENOUVION Victor, PATEY Stéphanie à SCHMIDT Franck.

Était absente : EL HARROUF-TOUILE Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-71 – RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ÉNERGÉTIQUE (SDIE) AVEC EUROPOLIA

Dans le souhait de mettre en place une démarche vertueuse d'économie d'énergie et de respect des exigences règlementaires (loi ELAN, loi Climat et Résilience, loi APER), la commune a fait le choix de baser sa stratégie patrimoniale sur l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE).

Celui-ci pourra être transcrit en Programme Pluriannuel d'Investissements Prévisionnels, constituant le plan d'action de la gestion patrimoniale de la commune.

Dans un souci d'optimisation de l'utilisation des ressources communales, et ainsi une vision à moyen et long terme une approche pragmatique des investissements le SDIE apparaît comme un outil fondamental dans cette approche.

Après consultation, EUROPOLIA, pourrait réaliser ce schéma et a ainsi établi une proposition financière s'élevant à 46 925 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le devis présenté par EUROPOLIA pour un montant de 46 925 € HT ;

AUTORISE M. le Maire à le signer

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 1 0 JUL. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250701-DELIB202571-DE
Reçu le 04/07/2025

